

# L'institut de développement personnel de l'avocat L'individu caché sous la toge....

Les formations pour permettre aux avocats de maintenir ou renforcer ses compétences juridiques ne manquent pas... mais que font ces mêmes avocats pour développer leurs aptitudes personnelles ? Pris dans la tourmente, ceux-ci oublient parfois qu'avant d'être des avocats, ils sont également des hommes et des femmes avec des attentes, des aspirations, des interrogations, des angoisses et des espoirs... C'est dans la foulée de ce constat que le barreau de Bruxelles a créé le 26 octobre 2010 l'Institut de Développement Personnel de l'Avocat (IDPA).

Institut de  
 Développement  
 Personnel de  
 l'Avocat



La démarche de cet institut est particulière et a priori unique (il existe quelques démarches similaires notamment au barreau de Paris mais pas d'organisation structurée autour de la question): l'institut s'adresse aux avocats mais leur propose de s'intéresser à l'individu caché sous la toge plutôt qu'à l'homme de loi.

L'objectif de l'Institut est en effet de sensibiliser les avocats, au travers de diverses activités, à toute démarche de développement personnel, c'est-à-dire de travailler à tout ce qui devrait leur permettre d'avoir, une meilleure connaissance d'eux-mêmes, une meilleure compréhension des autres et des relations interpersonnelles et d'améliorer ainsi leur bien-être et la qualité de leurs relations tant sur le plan personnel que professionnel.

L'IDPA est là pour donner aux avocats concrètement les moyens de s'occuper d'eux-mêmes et de tout ce qui les touche personnellement.

En vue d'atteindre cet objectif, l'IDPA propose des thèmes de réflexion sous forme de conférence sur des sujets d'ordre psychologique, de techniques de communication, de manage-



L'équipe de l'IDPA (de g. à dr.: Patrick Kileste, Marie-Françoise Dubuffet, Stéphane Boonen et Avi Schneebalg)

ment, de coaching, de gestion du temps, de gestion du stress. Une première conférence de lancement a ainsi eu lieu en mars 2010 sur la gestion du stress. A la rentrée, ce fut le thème

des relations entre l'avocat et l'argent qui fut abordé.

L'IDPA propose en outre aux avocats de poursuivre, à titre individuel, la démarche sur le thème proposé dans le cadre d'ateliers, séminaires ou autres. Il se donne également pour objectif de créer des partenariats avec d'autres organismes. A ce jour, l'IDPA a déjà pu conclure un partenariat avec la Ligue des Optimistes ([www.liguedesoptimistes.be](http://www.liguedesoptimistes.be)) ainsi qu'avec l'asbl Tetra ([www.tetra-asbl.be](http://www.tetra-asbl.be)) qui, dans un esprit similaire, organisent également des conférences et séminaires pour lesquels les avocats bénéficieront de conditions d'accès privilégiées.

Parmi les thèmes que l'institut souhaiterait aborder prochainement figurent notamment :

- le coaching : l'institut souhaiterait inviter des avocats qui ont recours au coaching et d'autres qui, d'avocats, sont devenus coachés ;
- la gestion du temps : une problématique qui a des implications tant sur la vie professionnelle que sur la vie privée et qui interroge la répartition entre ces deux sphères.

Plus d'infos: [www.barreaudebruxelles.be](http://www.barreaudebruxelles.be)

## Les nouvelles du monde juridique

# Geert Vervaeke, nouveau président du Conseil Supérieur de la Justice

Le professeur de psychologie du droit Geert Vervaeke est, depuis le 9 septembre dernier, le nouveau président du Conseil supérieur de la Justice (CSJ). Geert Vervaeke est professeur extraordinaire à la faculté de droit de Leuven.

« Nos citoyens attendent de la rapidité, une communication qui soit garantie, une attention soutenue à l'égard des clients, de la transparence ainsi qu'une grande disponibilité. Bien que notre système judiciaire n'ait jamais été conçu pour fonctionner d'une telle manière, le citoyen critique attend aujourd'hui de la Justice qu'elle réalise tout cela, et davantage encore, qu'elle le fasse convenablement », selon Geert Vervaeke.

Geert Vervaeke y voit un rôle important pour le CSJ, en tant qu'organe élu démocratiquement et représentatif. La moitié des membres du CSJ sont en effet élus par la magistrature belge et l'autre moitié se compose de non-magistrats (représentants de la société civile, avocats et professeurs d'université...), désignés par le Sénat.

Ces 44 élus siègent pour un mandat de quatre ans renouvelable, au début duquel ils choisissent en leur sein quatre membres du bureau exerçant un rôle de coordination. Chaque membre du bureau est président du CSJ pour une année. Il s'agit donc à présent de Geert Vervaeke. « Les crises successives rencontrées par la justice offrent une fois de plus l'opportunité de mener énergiquement un certain nombre de réformes fondamentales, dont plusieurs juristes et responsables politiques ont déjà fait mention. Outre une réforme législative fondamentale, une profonde réforme de l'organisation judiciaire s'impose également. Par le passé, le Conseil supérieur a émis, de concert avec les magistrats, des propositions concrètes de réformes approfondies, et il continuera à militer en vue d'une optimisation de la justice ».

Geert Vervaeke qui, entre-temps siège depuis sept ans au CSJ, reprend le flambeau de la magistrate de la jeunesse francophone Nadia De Vroede, qui était présidente depuis sep-



tembre 2010. De nouvelles élections pour le Conseil supérieur ont lieu tous les quatre ans. Une équipe renouvelée entamera un nouveau mandat de quatre ans en septembre 2012.

## CSJ : Modification dans la composition des Commissions francophones

A la suite du remplacement de M. Philippe Morandini par M. Vincent Bertouille comme membre du Conseil supérieur de la Justice, le Collège francophone du CSJ a, le 21 septem-

bre 2011, procédé à une modification de la composition de la Commission de nomination et de désignation et de la Commission d'avis et d'enquête. (Voir encadré ci-dessous).

Membres de la Commission de nomination et de désignation  
 - Présidence : Nicole ROLAND

Membres magistrats :  
 Philippe ARNOULD  
 Françoise DIVERSE  
 Emile GOLDENBERG  
 Nathalie HENS  
 Marie-Anne LANGE  
 Jean-Pascal THOREAU  
 Pierre-Antoine WUSTEFELD

Membres non-magistrats :  
 Etienne DECELLE  
 Axel KITTEL  
 Benoît LESPIRE  
 François LIBERT  
 Didier PIRE  
 Pierre JADOUL

Membres de la Commission d'avis et d'enquête  
 - Présidence : Nadia DE VROEDE

Membres magistrats :  
 Vincent BERTOUILLE  
 Jean-François FUMICK  
 Laurence VANDENHAUTE

Membres non-magistrats  
 France BLANMAIL LAND  
 Denis BOSQUET  
 Gabrielle LEFEVRE  
 Pascale VIEL

## Nominations

Me Brian Bael, spécialisé en droit social, a rejoint Alterys en qualité d'associé.



Brian Bael est avocat au barreau de Bruxelles depuis octobre 1990.

Au début de sa carrière au sein du cabinet De Bandt Van Hecke & Lagae, il a pratiqué exclusivement le droit du travail et de la sécurité sociale dans tous ses aspects (conseil, rédaction; négociation, transaction; contentieux).

Après avoir rejoint le cabinet Janson Baugniet en 1996, il a progressivement étendu son champ d'activités à différentes branches du droit commercial et du droit civil principalement dans le domaine de la rédaction de contrats, le conseil dans la rupture de contrats, la négociation de transactions post-rupture et le contentieux relatif à l'exécution et la rupture de contrats.

En 2009, il a rejoint comme associé le cabinet Altra Law dans lequel il a pris en charge les départements droit du travail et du contentieux.

Brian Bael a rejoint, le 1<sup>er</sup> juillet 2011, Alterys qui répond à sa préoccupation fondamentale consistant à tenter de résoudre à l'amiable les conflits auxquels ses clients sont confrontés en recourant aux MARCS (modes alternatifs de résolution de conflit).